



l'oxygène
à la source

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 9 juillet 2021, Cran Gevrier

Des actions de sensibilisation pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes dans les eaux du lac d'Annecy

Le SILA participe activement, en lien avec la Direction Départementale des Territoires, à la protection et au suivi scientifique du Lac d'Annecy. Une campagne de sensibilisation est lancée autour des bons gestes à adopter avant les mises à l'eau pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes telles que la moule quagga, déjà repérée dans les lacs voisins.

Tous acteurs de la préservation du lac

Moule quagga



Introduites de manière naturelle ou accidentelle par les activités nautiques et les différents usages, lors du passage d'un milieu aquatique à un autre (lac, rivière), les espèces exotiques envahissantes présentent des risques considérables pour la biodiversité, la pratique de la pêche et les canalisations des réseaux d'eau potable du lac. Une fois introduites, leur propagation aussi étendue que rapide produit des effets néfastes de manière quasi incontrôlable. Lorsqu'elles commencent à être détectées, il est souvent déjà trop tard pour s'en défaire. Afin de freiner cet état de fait, le SILA alerte les usagers du lac et souhaite les impliquer activement dans la lutte contre l'arrivée de nouveaux organismes, notamment la moule quagga.

Des gestes simples mais rigoureux et systématiques, avant et après la mise à l'eau des embarcations et du matériel (paddles, planches, matériel de pêche, de plongée, etc.), peuvent facilement empêcher des situations inextricables. Ils peuvent se résumer en quatre étapes : inspecter tout ce qui sera en contact avec le lac, vidanger les espaces où l'eau peut stagner, nettoyer les surfaces afin de retirer les plantes, la boue, les débris et les organismes aquatiques visibles, et lorsque cela est possible, laisser sécher plusieurs jours. Les déchets doivent être jetés dans une poubelle, et les eaux ne doivent pas être déversées dans les fossés ou dans les grilles de réseaux d'eaux pluviales : le récepteur final étant le lac ! Des aires de lavage sont accessibles autour du lac afin de procéder rapidement et efficacement aux différentes étapes.

Au-delà du respect de la réglementation (les modalités de mise à l'eau sur le lac sont régies par l'État, par l'article 2.10.3 du règlement particulier de police de la navigation), le SILA agit pour que les activités économiques et touristiques sur le lac se fassent dans le respect de l'environnement et des écosystèmes. Il incite donc à la responsabilisation à travers une communication ciblée, notamment avec un flyer dédié, et avec une sensibilisation des usagers grâce à des ambassadeurs qui interviendront pour la première fois sur les mises à l'eau au cours de cet été 2021. Des panneaux d'information sur site sont également en cours d'installation en partenariat avec les communes riveraines. Le relais des autres collectivités, structures touristiques et associations d'usagers est également indispensable !

Une mobilisation collective

Des consignes identiques s'appliquent au lac Léman (CIPEL) et au lac du Bourget (CISALB), pour une lutte efficace et concordante.

A propos du SILA

La campagne de sensibilisation contre les espèces exotiques envahissantes s'inscrit dans le cadre du « Plan Lac 2030 » en cours d'élaboration, piloté par le SILA dans sa compétence, mais en coordination avec différents maîtres d'ouvrages porteurs d'actions : intercommunalités, Etat, communes des bords du Lac... etc.

Ce grand plan d'investissements et d'actions systémiques s'intègre dans la continuité des projets menés par le SILA depuis sa création. Face aux pressions et risques qui pèsent sur la surexploitation de notre patrimoine naturel, il engage les habitants et parties-prenantes à participer à la protection de notre bien commun, au bénéfice de tous.

